



Berset Solange, Bonny David

Des panneaux solaires sur les immeubles figurant au recensement des biens culturels du canton de Fribourg

Cosignataires : 40

Réception au SGC : 12.09.19

Transmission au CE : *20.09.19

Dépôt et développement

La problématique du réchauffement climatique est évidente et doit être urgemment traitée. Les mesures des températures le prouvent. Les prévisions futures du climat nous alarment ; elles nous poussent à chercher et trouver des solutions.

Il est possible de faire beaucoup mieux au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments. En effet, il n'est pas permis de poser des panneaux solaires sur les bâtiments classés au recensement des biens culturels dans le canton de Fribourg. Il en est de même pour ceux situés dans certaines zones spéciales. Les politiques en matière de conservation du patrimoine et celles en faveur du développement durable sont conciliables. Un terrain d'entente doit être trouvé. De nombreux propriétaires souhaiteraient poser des équipements en énergies renouvelables. Or, actuellement, c'est quasiment impossible. Il y a beaucoup de refus de la part du canton.

Aujourd'hui, les panneaux solaires font partie du paysage immobilier et ne détériorent en aucun cas la qualité du bâti. De nombreux toits de ce patrimoine immobilier cantonal sont exposés de manière idéale au soleil et il est vraiment navrant de ne pas pouvoir profiter de cette exposition.

Au regard de la situation climatique alarmante et sans négliger l'importance de ce bâti particulier, nous demandons au Conseil d'Etat de modifier la loi ad hoc afin de permettre la pose de panneaux solaires sur les immeubles figurant au recensement des biens culturels.

L'évolution des techniques permet aujourd'hui de reconsidérer les interdictions et nous invitons le Conseil d'Etat à mettre en place des mesures qui pourront concilier le développement des énergies renouvelables et la protection du patrimoine.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).